Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 022-212200323-20251213-2025_101-DE

Caulnes	CONSEIL MUNICIPAL DU : SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 6 décembre 2025
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à 9h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Marylène BERHAULT, Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire David MAILLARD, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Marie-Hélène GRAFFIN, Marc PRIOL, Marilyne CHOUX, Catherine REHEL, Tiphaine MEHEUST, Adrien BOUDET et Stéphanie YVERGNIAUX, Conseillers Municipaux
Etaient absents	Frédéric GASREL, Hubert GUERIN et Jean-Yves NOGUES
Pouvoirs	Frédéric GASREL donne pouvoir à Dominique BRIAND et Jean-Yves NOGUES donne pouvoir à Marina LE MOAL

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2025-101
Objet : Participation financière des familles à la classe découverte – Ecole	

Madame Marylène Berhault, Adjointe, rappelle au Conseil municipal que trois classes du groupe scolaire La Fontaine Cariou sont partis en sortie scolaire du mercredi 10 décembre au vendredi 12 décembre à Plouha.

Les sorties scolaires sont financées par les parents d'élèves, l'autofinancement de l'école et par une subvention des communes ayant des enfants à l'école de Caulnes. La subvention des communes représente un montant de 2 916 € (dont 2 346 € pour la commune de Caulnes). L'autofinancement de l'école est de 3 605,24 €. Aussi, le montant restant à la charge des parents est de 6 555 €, dont 1 725 € sont financés par l'intermédiaire de l'Association des Parents d'Elèves.

La somme de 4 830 € sera ainsi répartie entre les familles des 69 élèves participant à la sortie scolaire. Un premier acompte de 40 € a été appelé au mois de novembre. Le solde sera demandé après la sortie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **FIXE le montant de la participation des familles à 70 € pour la sortie scolaire qui s'est déroulée du 10 au 12 décembre,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

MAIRIE de CAULNES 22350

Fait à Caulnes le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL